

Première édition
2011-05-15

AMENDEMENT 1
2016-03-15

**Palettes pour la manutention —
Palettes plates —**

Partie 2:
**Exigences de performance et sélection
des essais**

AMENDEMENT 1

(standards.iteh.ai)

Pallets for materials handling — Flat pallets —

Part 2: Performance requirements and selection of tests

ISO 8611-2:2011/Amd.1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77b7378c-a15d-4973-a976-875797243fbc/iso-8611-2-2011-amd-1-2016>



Numéro de référence
ISO 8611-2:2011/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77b7378c-a15d-4973-a976-875797243fbe/iso-8611-2-2011-amd-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos – Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7767378c-a15d-4973-a976-875797243fbc/iso-8611-2-2011-amd-1-2016).

L'Amendement 1 à l'ISO 8611-2:2011 a été élaboré par l'ISO/TC 51, *Plateaux de chargement pour transport et manutention directe de charges unitaires*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8611-2:2011/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77b7378c-a15d-4973-a976-875797243fbe/iso-8611-2-2011-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77b7378c-a15d-4973-a976-875797243fbe/iso-8611-2-2011-amd-1-2016>

Palettes pour la manutention — Palettes plates —

Partie 2:

Exigences de performance et sélection des essais

AMENDEMENT 1

Page 5, Tableau 1

Dans la colonne 4, "Niveau de la charge d'essai", ligne "2a", après "Charge limite, U_2 ", ajouter "ou une charge entraînant 6 % d'un fléchissement de a-200 mm "

Dans la colonne 5, "Limites de performance ", ligne "2b", remplacer "20 mm ou angle de pliage < 4,5°, la plus petite de ces valeurs de fléchissement étant retenue, sous une charge de 7 mm après la période de relaxation" par "2 % d'un fléchissement de a-200 mm sous charge, 0,7 % d'un fléchissement de a-200 mm après la période de relaxation"

Compte tenu de ces modifications, il convient que les lignes «2a» et «2b» apparaissent comme ci-après:

Essai n°	Mesurage d'essai	Activité de manutention ou objet de l'essai	Niveau de la charge d'essai	Limites de performance
2	Essais de levage par des fourches			
2a	Résistance à la flexion ^a	Levage par chariot élévateur et transpalettes	Charge limite, U_2 ou une charge entraînant 6 % d'un fléchissement de a-200 mm	
2b	Rigidité en flexion ^b		≤ 50 % de U_2	2 % d'un fléchissement de a-200 mm sous charge, 0,7 % d'un fléchissement de a-200 mm après la période de relaxation

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 8611-2:2011/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77b7378c-a15d-4973-a976-875797243fbe/iso-8611-2-2011-amd-1-2016)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77b7378c-a15d-4973-a976-875797243fbe/iso-8611-2-2011-amd-1-2016>